

## ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules European Laboratory for Particle Physics

## **CONVENTION D'ACCUEIL** D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER

en vue de l'admission au séjour en France, en qualité de « scientifique », d'une personne non-ressortissante de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, invitée par le CERN, organisation internationale intergouvernementale agréée à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire

## L'ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE (CERN),

ayant son siège à Genève, Suisse (adresse postale pour le courrier posté en France : Site de Prévessin, F-01631 CERN Cedex) et exerçant ses activités de part et d'autre de la frontière franco-suisse,

Nom du représentant du CERN, ci-après dénommé « le référent » :

=	
Qualité du référent :	
certifie accueillir en qualité de cl	nercheur ou d'enseignant-chercheur,
Nom (M., Mme):	$Pr\acute{e}nom(s)$ :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	
Domicile actuel :	
Qualité :	, sous le statut d'associé scientifique,
Organisme employeur (de financer	nent) ou d'enseignement supérieur fréquenté hors de France :
qui justifie des ressources requis dans son pays d'origine,	es pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement
pour le projet de recherche ou d'	enseignement universitaire suivant :
Objet (descriptif détaillé) :	
Durée prévue du séjour :	
□ du	au
☐ pour plusieurs séjours n'excédar	nt pas 90 jours par périodes de 6 mois
entre le	et le
Adresse pendant le séjour :	
couverture contre les accidents d'enseignement au sein du CERN	d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou N, en application de l'article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil ne procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers e.
Le référent, responsable de l'accu l'exactitude des déclarations portéc	eil du chercheur ou de l'enseignant-chercheur, atteste sur l'honneur es sur ce document :
Fait à Genève, le	Signature du référent :
Le chercheur ou l'enseignant-cherc	cheur atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus :
Fait à, le	, Signature du chercheur :
Sceau du poste diplomatique ou consulaire français	Cachet du Service des Relations avec les Pays-hôtes du

CERN\*

<sup>\*</sup> Téléphone: +41 22 767 51 52 ; courriel : relations.secretariat@cern.ch